

AIDE - MEMOIRE
des conditions d'admission détaillées au poste de
mécanicien (m/f)
régime du salarié, avec possibilité d'une fonctionnarisation

L'administration communale de la Ville de Luxembourg se propose de recruter **un mécanicien (m/f)** dans le régime du salarié « ouvrier qualifié », à plein temps, sous contrat à durée déterminée, limité à une année et en vue d'une fonctionnarisation (engagement définitif) dans le « **groupe de traitement D1** » pour les besoins du **Service Hygiène**.

a) **Conditions d'admissibilité :**

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- détenir un diplôme **CATP/DAP** ou un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans une des branches suivantes : mécatronicien d'autos et de motos, mécatronicien de véhicules utilitaires, mécatronicien de machines et de matériel agricoles et viticoles, mécatronicien agri-génie, mécatronicien de machines et de matériel industriels et de la construction, mécanicien d'autos et de motos, mécanicien de motocycles, électronicien de véhicules automoteurs ou mécanicien de mécanique générale.

b) **Description du poste :**

Tâches :

- Exécuter des activités d'entretien, de dépannage et de réparation des camions, voitures et machines de travail du Service Hygiène ;
- Gérer les missions reçues par le responsable de l'atelier ;
- Adapter les véhicules et machines de travail au service de permanence hivernal et estival ;
- Participer activement aux services de permanence ;
- Analyse des défauts enregistrés dans les systèmes de diagnostic « onboard » et « offboard » des véhicules ;
- Effectuer des allers/retours de véhicules et machines de travail au Service Véhicules & Maintenance ;
- Manœuvrer des véhicules et machines de travail sur le site du Service Hygiène ;
- Conduite sur la voie publique pour un contrôle du véhicule ;
- Proposer l'acquisition de pièces de rechange au responsable d'atelier, conseiller le magasinier, récupérer des commandes auprès des fournisseurs ;
- Gérer le tri des déchets des pièces usagées.

Profil :

- Disposer d'un bon esprit d'organisation et de coordination ;
- Avoir un esprit d'initiative et de créativité élevés ;
- Disposer d'un sens élevé de responsabilité ;
- Pouvoir travailler de façon autonome, ainsi que dans une équipe ;
- Bon sens de l'analyse et capacité à mettre en œuvre une expertise technique ;
- Avoir de bonnes facultés de communication.

Endéans la période d'engagement sous contrat à durée déterminée, le titulaire doit passer le permis de conduire de la catégorie C (camion) avant de pouvoir prétendre à une fonctionnarisation.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Sébastien HIFF, responsable des ateliers, Service Hygiène, tél. : 4796 - 3610.

c) Pièces à joindre :

1. demande d'emploi (**veuillez indiquer la référence : 25-D1-meca Hyg**)
2. curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) certifié sincère ;
3. acte de naissance ;
4. copie de la carte d'identité ou du passeport ;
5. copie du permis de conduire ;
6. copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
7. extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois (**Bulletin n°3 et n°4**, Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg) ;
8. copies des diplômes et certificats d'études ;
9. **le cas échéant, une preuve de réussite à l'examen d'admissibilité dans le groupe de traitement D1, fonction d'artisan incluant le relevé des notes de l'examen d'admissibilité;**
10. certificat d'affiliation complet reprenant toutes les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : www.ccss.lu/certificats) ;
11. photo passeport récente.

Les candidats (m/f) sont priés de fournir un **numéro de téléphone** par lequel il/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes sont à envoyer **par voie électronique** en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu pour le **vendredi, 16 août 2024** au plus tard.
Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

d) Modalités de recrutement :

Le recrutement sera réalisé sur base des dossiers de candidatures et le cas échéant d'entretien.

Le candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié, à plein temps, moyennant contrat de louage de service à durée déterminée, avec une période d'essai de 6 mois et en vue d'une fonctionnarisation dans le groupe de traitement D1.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin de travail, par application des dispositions de l'article L- 326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

En vue de la fonctionnarisation, le candidat s'engage à s'inscrire et à passer dans un délai maximal de 24 mois après son entrée en service 1) l'épreuve d'aptitude générale et 2) l'examen d'admissibilité prévus pour le secteur communal. Le calendrier prévisionnel des inscriptions et sessions d'examen de l'année 2024 est publié sur le site Internet www.govjobs.public.lu. Les inscriptions se font exclusivement par voie électronique via le lien MyGuichet sur GovJobs.

Pour les candidat(e)s pouvant faire valoir une nomination définitive en qualité de fonctionnaire dans le secteur communal ou auprès de l'Etat, une mutation avec bonification d'ancienneté est possible.

e) **Rémunération :**

Le candidat retenu sera engagé(e)s à plein temps, dans le régime du salarié moyennant contrat de louage de service à durée déterminée limitée à une année, avec possibilité de renouvellement et en vue d'une fonctionnarisation dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières, fonction d'artisan, tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux. La période d'essai est fixée à 6 mois.

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « D1 », sous-groupe à attributions particulières tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le/la titulaire touchera une indemnité de 146 points indiciaires, soit 3.398,18 € au nombre-indice actuel de 944,43.

Le traitement du fonctionnaire **nommé définitivement** est calculé à partir du 5^{ème} échelon du grade 3, soit 160 points indiciaires correspondant à 3.724,03 € brut, au nombre indice actuel de 944,43.

Au moment de la nomination définitive, les périodes travaillées antérieurement dans le secteur privé ou dans le secteur public sont bonifiées pour la totalité (100%) lors du calcul du traitement initial. Le traitement de 3.724,03 € est donc à considérer comme traitement minimal de début de carrière.

Le salarié qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 674,98 € brut.

Le salarié bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.